

DIGITHÈQUE

Université libre de Bruxelles

Pirene, Henri : "De l'influence allemande sur le mouvement historique contemporain", *Scientia*, Septembre, 1923.

http://digistore.bib.ulb.ac.be/2006/a12961_000_f.pdf

Cette œuvre littéraire appartient au domaine public.

Elle a été numérisée par les Bibliothèques de l'Université libre de Bruxelles.

Les règles d'utilisation des copies numériques des oeuvres sont visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés par les bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site <http://digitheque.ulb.ac.be/>

DE L'INFLUENCE ALLEMANDE

SUR LE MOUVEMENT HISTORIQUE CONTEMPORAIN

Il est indéniable que, depuis la fin du XVIII^e siècle, l'Allemagne a plus largement contribué qu'aucun autre pays aux progrès de la critique historique. Il suffira de rappeler ici les noms de Niebuhr, de Wolff, de Grimm, de Ranke. Par l'application des procédés de la philologie à l'étude des textes, l'école allemande fondée par eux a renouvelé la méthode restée jusqu'alors, en somme, ce que l'avaient faite les grands Bénédictins français du XVII^e siècle. Les *Monumenta Germaniae Historica* se sont substitués dans l'estime des érudits, à l'*Amplissima Collectio* ou au *Musaeum Italicum*; Sickel a paru un autre Mabillon; les *Handbücher* et les *Lehrbücher* d'Outre-Rhin, traduits ou imités en toutes langues, ont joui d'une réputation et exercé une influence universelles. Partout, on s'est efforcé d'importer et d'acclimater l'organisation universitaire dont on admirait à bon droit la féconde activité. Les « séminaires » et les « cours pratiques » se sont multipliés dans l'enseignement supérieur de toutes les nations, en même temps que l'on voyait apparaître, de plus en plus nombreux, répertoires bibliographiques et Revues spéciales.

De tout cela, les résultats ont été incontestablement bien-faisants. Ils sont désormais acquis et ils demeureront. La critique d'érudition occupe aujourd'hui dans la science his-

torique une place qu'on ne songera pas plus à lui contester qu'à disputer à l'Allemagne le mérite de la lui avoir assurée.

Mais la critique d'érudition n'est pas toute l'histoire. Si elle en rassemble, si elle en éprouve les matériaux, ce n'est pas elle qui les met en œuvre. La construction ou, si l'on veut, la synthèse historique requiert des qualités dont elle n'a cure : la clarté d'esprit, la faculté de distinguer l'essentiel de l'accessoire, l'habileté à saisir les rapports entre les phénomènes, l'aptitude à se détacher du présent pour apprécier le passé, et cependant une connaissance de la vie politique et sociale qui ne se peut acquérir que par une certaine intimité avec la vie contemporaine, la vigueur de l'imagination, l'absence de préjugés et enfin un tact psychologique produit par cette culture nuancée qui est le propre de ce que j'appellerai, dans le meilleur et le plus large sens du mot, l'homme du monde. Or ces qualités, l'école allemande, à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle, s'en est montrée de plus en plus dépourvue. Elle a produit, sans doute, et en fort grand nombre, des œuvres synthétiques dont la réputation est universelle. Il n'est pas douteux pourtant que Droysen, von Sybel, Mommsen ou Lamprecht ne soient placés par la postérité bien au dessous de Michelet, de Renan, de Taine, de Fustel de Coulanges ou de Macaulay.

Ils ont bénéficié, plus qu'il ne convenait, de la faveur portée à l'érudition allemande. L'enthousiasme qu'elle provoquait a fait tort au discernement. On s'est laissé aller à croire que des gens qui travaillaient si bien les textes devaient exceller aussi dans la reconstruction et l'intelligence du passé, et que, possédant, si l'on peut ainsi dire, l'esprit de géométrie, ils devaient posséder par surcroît l'esprit de finesse. Une prévention générale existait en faveur des historiens allemands, quand la guerre, en faisant apparaître leur « mentalité » telle qu'elle était, les a tout à coup précipités du faite où on les avait montés. La réaction à laquelle nous assistons est trop souvent excessive. Dans son fond pourtant, elle est légitime. Je voudrais rapidement noter ici quelques-unes des causes qui,

depuis longtemps déjà, altéraient en Allemagne la compréhension de l'histoire.

Il faut signaler, tout d'abord, l'action de cette fatale théorie des races qui, au cours du XIX^e siècle, s'est de plus en plus répandue au delà du Rhin. Ses conséquences scientifiques n'ont pas été moins désastreuses que ses conséquences politiques. Rien, en effet, ne favorise davantage la paresse d'esprit. Elle dispense de penser, en fournissant à tous les problèmes une solution d'une simplicité admirable. La race rend compte de tout, comme jadis, la providence. Et comme, d'autre part, la théorie des races aboutit naturellement à la glorification de celle à laquelle on appartient soi-même, le champ de la vision historique se restreint encore. Car il ne se présente plus désormais que sous l'angle du germanisme. Le préjugé se substitue à la critique. Et l'on en arrive à cette aberration de considérer la barbarie germanique des premiers siècles du Moyen Age non point, ainsi qu'elle l'a été en réalité, comme un obstacle à la civilisation, mais comme le point de départ de la civilisation moderne!¹

A cette première infortune des historiens allemands s'en ajoute une seconde: l'absence totale d'esprit politique. Avant la guerre, et il ne semble malheureusement pas que cela doive changer bientôt, autant ils admiraient l'État, autant ils s'abstenaient soigneusement d'y participer comme citoyens. L'absolutisme, auquel leur peuple était accoutumé depuis des siècles, leur apparaissait naïvement comme le gouvernement idéal. Les Hohenzollern et la bureaucratie, le militarisme et l'omnipotence des *Junker* se coloraient à leurs yeux de je ne sais quel prestige où leur servilisme découvrait encore des éléments germaniques. Ils vantaient la « liberté volontairement restreinte » comme un apanage du peuple élu et une des manifestations les plus éminentes de la *Kultur*. Les bureaux de Berlin applaudissaient, et leur approbation ne manquait pas de

¹ C'est sans doute parce que les Juifs d'Allemagne ne sont pas accessibles à cette néfaste prévention en faveur du Germanisme, que leurs œuvres, dans le domaine des sciences morales, se distinguent si souvent, par leur liberté d'esprit, de celles de leurs compatriotes.

confirmer davantage encore les professeurs dans une croyance qu'ils jugeaient scientifique et qui, au vrai, n'était qu'officielle. Heureux de se sentir régis par une administration omnisciente et omnipotente, ils se confinaient dans leurs auditoires et dans leurs cabinets de travail, sans s'aviser qu'ils s'emprisonnaient, qu'ils s'isolaient de la vie et qu'ils finissaient par être incapables de saisir le sens profond de la réalité historique. Ils devenaient, sans s'en douter, de simples spécialistes, uniquement attachés à des problèmes ou à des polémiques d'érudition. Ces historiens se plaçaient volontairement hors de l'histoire. Ils croyaient la comprendre alors qu'il ne commentaient que des textes. Et la solennité avec laquelle ils parlaient des « grandes actions de guerre et d'État » contrastait trop souvent avec leur ignorance naïve des réalités politiques.

Peut-on s'étonner dès lors qu'ils aient si souvent mal apprécié les faits que leur labeur ininterrompu ne cessait d'accumuler? Leurs préjugés de race et leurs préjugés politiques leur refusaient cette souplesse, cette largeur, ce libéralisme d'esprit qui sont indispensables à l'historien. L'« objectivité » dont ils se vantaient n'était presque toujours que la pratique d'une méthode incapable de saisir, dans la multiplicité de ses changements, la collectivité sociale. Et bien rares étaient ceux d'entre eux, qui fussent capables de se départir, en jugeant les autres peuples et les autres gouvernements, de leur foi dans le Germanisme et de leur culte pour l'État prussien.

A mesure, d'ailleurs, que leur prestige grandissait au dehors et que l'on imitait de plus en plus leurs méthodes, ils se concentraient davantage sur eux-mêmes. Plus on les admirait et plus orgueilleusement ils parlaient de la *Deutsche Wissenschaft*. Il est visible que, depuis 1870, leur curiosité allait s'affaiblissant sans cesse à l'égard de l'étranger. Inconsciemment sans doute, ils faisaient de l'Allemagne le centre du monde. Il semblait qu'ils ne pussent se résigner à ce qu'elle n'eût pas toujours exercé l'hégémonie dont elle s'était emparée sur le champ de bataille de Sedan. C'est à cela, je pense, qu'il convient d'attribuer le tableau qu'ils ont tracé du Saint-Empire

Romain où l'Europe du Moyen Age est représentée sous une lumière si fausse. Ne pouvant admettre que si l'Allemagne du x^e et du xi^e siècle a possédé une monarchie puissante, c'est parce que la lenteur de son développement social l'a protégée plus longtemps que la France ou l'Italie des atteintes de la féodalité, ils ont glorifié en elle, comme une preuve de progrès et d'excellence, ce qui n'était en réalité que la conséquence d'une civilisation arriérée. En maintes occasions, leur exclusivisme national les a fait juger le monde, comme si le monde s'absorbait dans l'Allemagne. Leurs théories, par exemple, sur l'histoire économique et particulièrement sur l'économie urbaine du Moyen Age sont tout entières puisées à des phénomènes propres à leur pays. C'était de Florence, de Venise ou de Bruges qu'il fallait partir, puisque c'est là que le commerce et l'industrie ont connu leur expansion tout à la fois la plus ancienne et la plus complète; ils sont partis de Francfort et de Lubeck. Ils ont généralisé et étendu à toute l'Europe des faits empruntés à un milieu social incomplètement évolué, parce que ce milieu, ils le trouvaient en Allemagne. Et si quelques-uns d'entre nous, vers 1914, commençaient à s'en rendre compte, combien d'autres ne continuaient-ils pas à recevoir avec déférence des idées dont on se demande aujourd'hui comment elles ont pu régner si longtemps. Il n'est pas jusqu'à la caricature grotesque que M. Sombart a donnée comme une histoire du capitalisme, qui n'ait rencontré des admirateurs!

Sans doute, la brièveté nécessaire de cet article a-t-elle donné aux observations qu'il renferme, une forme trop acerbe. Il est superflu de dire, que malgré ses défauts, l'école historique allemande a fourni, jusque dans les derniers temps, même en dehors des travaux de pure érudition, quantité d'œuvres utiles ou distinguées. Il n'en reste pas moins que les idées fondamentales dont elles s'inspirent et qui se sont si largement imposées, exigent une mise au point très sévère. Nous avons à reviser bien des jugements que nous avons acceptés, et à redresser en bien de points, l'image déviée de la vérité. Puissons-nous n'aller pas trop loin en ces tâches nécessaires! Au

lendemain de la guerre de 1870, von Sybel intitulait une conférence: *Was wir von Frankreich lernen können*. Il faut que nous nous demandions aujourd'hui « ce que nous devons désapprendre de l'Allemagne ». Mais il faut aussi que nous nous gardions, dans cet examen indispensable, de l'étroitesse et du parti-pris dont l'Allemagne nous a, malheureusement pour tout le monde, donné des exemples si frappants.

Gand, Université.

H. PIRENNE

Règles d'utilisation des copies numériques d'œuvres littéraires, réalisées par les bibliothèques de l'ULB

L'usage des copies numériques réalisées par les Bibliothèques de l'ULB, d'œuvres littéraires qu'elles détiennent, ci-après dénommées « documents numérisés », implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées dans le présent texte. Celui-ci est accessible sur le site web des bibliothèques et reproduit sur la dernière page de chaque document numérisé ; il s'articule selon les trois axes [protection](#), [utilisation](#) et [reproduction](#).

Protection

1. Droits d'auteur

La première page de chaque document numérisé indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire. Les œuvres littéraires numérisées par les Bibliothèques de l'ULB appartiennent majoritairement au domaine public.

Pour les œuvres soumises aux droits d'auteur, les Bibliothèques auront pris le soin de conclure un accord avec leurs ayants droits afin de permettre leurs numérisation et mise à disposition. Les conditions particulières d'utilisation, de reproduction et de communication de la copie numérique sont précisées sur la dernière page du document protégé.

Dans tous les cas, la reproduction de documents frappés d'interdiction par la législation est exclue.

2. Responsabilité

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des documents numérisés, certaines déficiences peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc. -.

Les bibliothèques de l'ULB déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des documents numérisés. De plus, les bibliothèques de l'ULB ne pourront être mises en cause dans l'exploitation subséquente des documents numérisés ; et la dénomination 'bibliothèques de l'ULB', ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des documents numérisés mis à disposition par elles.

3. Localisation

Chaque document numérisé dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme <http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom_du_fichier.pdf> qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les bibliothèques de l'ULB encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à un document numérisé.

Utilisation

4. Gratuité

Les bibliothèques de l'ULB mettent gratuitement à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires appartenant au domaine public : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

Pour les œuvres protégées par le droit d'auteur, l'utilisateur se référera aux conditions particulières d'utilisation précisées sur la dernière page du document numérisé.

5. Buts poursuivis

Les documents numérisés peuvent être utilisés à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les documents numérisés à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation aux bibliothèques de l'ULB, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s).

Demande à adresser au Directeur de la Bibliothèque électronique et Collections Spéciales, Bibliothèques CP 180, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, B-1050 Bruxelles. Courriel : bibdir@ulb.ac.be

6. Citation

Pour toutes les utilisations autorisées, l'utilisateur s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université Libre de Bruxelles - Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition, cote).

7. Exemplaire de publication

Par ailleurs, quiconque publie un travail – dans les limites des utilisations autorisées - basé sur une partie substantielle d'un ou plusieurs document(s) numérisé(s), s'engage à remettre ou à envoyer gratuitement aux bibliothèques de l'ULB un exemplaire (ou, à défaut, un extrait) justificatif de cette publication.

Exemplaire à adresser au Directeur de la Bibliothèque électronique et Collections Spéciales, Bibliothèques CP 180, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, B-1050 Bruxelles. Courriel : bibdir@ulb.ac.be

8. Liens profonds

Les liens profonds, donnant directement accès à un document numérisé particulier, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :

- a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des bibliothèques de l'ULB ;
- b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des bibliothèques de l'ULB'.

Reproduction

9. Sous format électronique

Pour toutes les [utilisations autorisées](#) mentionnées dans le présent texte le téléchargement, la copie et le stockage des documents numérisés sont permis ; à l'exception du dépôt dans une autre base de données, qui est interdit.

10. Sur support papier

Pour toutes les [utilisations autorisées](#) mentionnées dans le présent texte les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

11. Références

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références aux bibliothèques de l'ULB dans les documents numérisés est interdite.